

Zeitschrift:	Unsere Kunstdenkmäler : Mitteilungsblatt für die Mitglieder der Gesellschaft für Schweizerische Kunstgeschichte = Nos monuments d'art et d'histoire : bulletin destiné aux membres de la Société d'Histoire de l'Art en Suisse = I nostri monumenti storici : bollettino per i membri della Società di Storia dell'Arte in Svizzera
Herausgeber:	Gesellschaft für Schweizerische Kunstgeschichte
Band:	12 (1961)
Heft:	2
Artikel:	Un témoin prestigieux du passé genevois menacé de démolition
Autor:	Beerli, André
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-392741

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

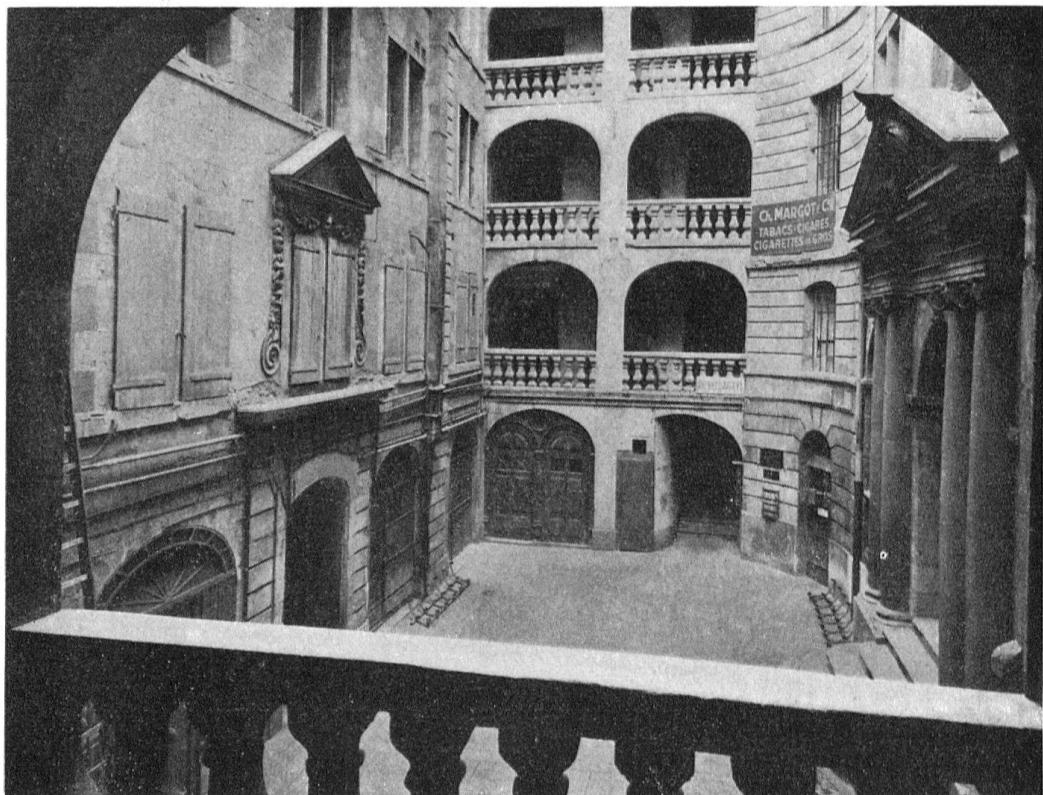
UN TÉMOIN PRESTIGIEUX DU PASSÉ GENEVOIS MENACÉ DE DÉMOLITION

Comme ailleurs, l'on démolit à Genève des édifices de tout âge, du gothique au style 1900. Il arrive aussi que l'on rebâtisse du gothique où il n'y en avait point. La «ceinture néo-classique», d'une retenue de bon aloi, qui montrait une belle continuité dans l'architecture genevoise de la fin du XVIII^e jusqu'au milieu du XIX^e siècle, est sérieusement attaquée, même sur les quais du Rhône où l'on pouvait s'attendre à quelque respect pour un ensemble relativement homogène, ou bien à quelque plan cohérent de reconstruction. L'Hôtel de l'Ecu (de A. Reverdin, 1841–1842), qui vient de disparaître, fera place à un édifice qui ne rétablira nullement l'unité du quai.

Dans le périmètre étroit de la Vieille-Ville, un principe général de protection dispense les maisons d'un classement individuel. Mais cette mesure, qui signifie l'intervention des commissions compétentes avant la condamnation d'un édifice, s'avère insuffisante dans les circonstances actuelles.

Parmi les constructions de réelle valeur artistique et de caractère historique incontestable, qui sont menacées de vente pour démolition, nous ne citerons aujourd'hui qu'un cas, particulièrement grave.

La place du Molard, avec sa tour de la fin du XVI^e siècle, son horloge, son élégante fontaine à obélisque, de Joseph Abeille (1711), reste l'un des sites essentiels où la Basse-Ville commerçante et modernisée rencontre les souvenirs historiques de la «cité des foires»



Ancienne maison Bonnet à Genève. La cour avec l'escalier



Ancienne maison Bonnet à Genève, façade principale

du XIV^e siècle, qui débarquait ici marchandise et victuailles. La maison qui fermait la place du côté lac a été abattue au siècle dernier. Mais du côté opposé s'élève une façade qui est certainement l'une des plus hautes de l'architecture française du XVII^e siècle. La tradition de cité réformée, poussant en hauteur ses maisons, à l'étroit dans les remparts, est interprétée ici dans un goût de grandeur digne du siècle de Louis XIV, bien que la façade ne se développe que sur 10 travées, au lieu des 13 prévues (d'où l'aspect asymétrique). Les trois travées centrales sont ordonnées par des pilastres à trois ordres superposés (dorique, ionique, corinthien), chaque ordre embrassant deux étages. Les en-

tablements soulignent l'horizontale sans lourdeur, et tout le cinquième étage possède des fenêtres cintrées. La pierre de taille soigneusement appareillée est en parfait état; seul le rez-de-chaussée a été sacrifié au bon plaisir des commerçants, ce qui est assez naturel dans une semblable artère.

Une porte fort anonyme et un sombre vestibule donnent accès à la cour – inconnue de bien des Genevois! Premier effet de surprise: le visiteur se trouve soudain en face d'un portail triomphal, précédé d'un perron de sept marches et surmonté d'une cartouche qu'encadre un fronton à décrochement, porté par deux doubles colonnes adossées; l'une des fenêtres a gardé son fer forgé. En direction opposée, la porte par laquelle nous sommes entrés est surmontée d'une fenêtre ornée de guirlandes et d'une tête sculptée. Sur la cour, comme sur la façade postérieure d'ailleurs, les fenêtres géminées renouent avec le type traditionnel de la maison bourgeoise de Genève. A deux angles seulement, les murs s'incurvent – première amorce des cours à angles amortis du XVIII^e – pour établir la liaison entre le portail triomphal et les prodigieux escaliers qui superposent, de part et d'autre, six étages de doubles arcades, garnis de balustrades. Les refends du rez-de-chaussée (prolongés jusqu'au quatrième étage sur les murs incurvés) accentuent l'impression de sévérité.

Les titres de noblesse historiques égalent le prestige esthétique de cet édifice, bâti entre 1690 et 1698 par la famille Bonnet. Ici naquit Charles Bonnet, l'une des gloires de la science genevoise au XVIII^e siècle, juriste, tout d'abord, puis naturaliste. Nous lui devons la découverte de la parthénogenèse. Enfin, lorsque l'usage du microscope eut fatigué sa vue, Charles Bonnet devint philosophe. En un mot, un homme universel, à qui Genève se devrait de rendre hommage en préservant sa maison natale, si les arguments additionnés de l'histoire de l'art, de l'esthétique et de l'urbanisme devaient s'avérer insuffisants.

A-t-on le droit d'apauvrir ainsi une ville d'un superbe monument et du souvenir d'un de ses grands citoyens?

André Beerli



Ancienne maison Bonnet à Genève. Détail du portail dans la cour